

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 44 (1973)
Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P134

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 7 Juillet 1973

SOMMAIRE

Les communes répondent — Association des communes jurassiennes — La 17^e Journée des apprentis méritants du Jura — Le développement économique des Franches-Montagnes
Evolution du parc automobile jusqu'en 1980 — Chronique économique

Les communes répondent

Nous publions en page 140 l'appel adressé à toutes les communes jurassiennes par Pro Jura et l'ADIJ.

Constatant que, pour différents motifs, des démissions survenaient régulièrement au siège de l'Association des communes bernoises, l'ADIJ et Pro Jura ont décidé de lancer l'idée d'une association des communes jurassiennes dont les buts seraient d'assurer différentes fonctions politiques, administratives et de formation, notamment comme « groupe de pression » et organe de consultation auprès des administrations cantonale et fédérale (consultation lors de l'élaboration de projets de lois, traduction rapide d'actes législatifs et de directives, information sur les projets cantonaux et fédéraux). Par ailleurs l'association aurait à promouvoir la collaboration intercommunale (infrastructures techniques intercommunales, regroupements scolaires, bureaux techniques régionaux, central d'achat, etc...), sans oublier l'introduction de l'informatique dans la gestion communale et les fonctions d'information et de formation (nouvelles dispositions légales, conduite des hommes, relations humaines, etc...).

Il est à remarquer que les résultats de cette enquête de l'ADIJ et de Pro Jura auprès des communes sont très favorables. En effet, en date du 22 juillet, soit trois semaines exactement après le lancement du questionnaire, cinquante-trois communes ont répondu par l'affirmative et cinq par la négative.

Notons encore que les communes, n'ayant pas encore répondu, ont jusqu'au 31 août pour faire connaître leur décision au secrétariat de l'ADIJ, case postale 344, à Moutier.

F. L.